

## Assainissement de PPS : recommandations

R. Jöhl, C. Hedinger, C. Schiess, M. Martin, G. Volkart, BIOP Support

*Les explications ci-dessous reflètent l'état actuel des connaissances des autrices et auteurs et n'ont pas la prétention d'être exhaustives ni d'avoir une valeur juridique au sens des aides à l'exécution de l'OFEV. Le BIOP Support, le conseil externe spécialisé, travaille sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement OFEV. Les conseillères et conseillers mandatés sont responsables du contenu des renseignements et des conseils spécialisés. Les avis officiels et les décisions de l'OFEV sont réservés.*

L'assainissement de prairies et de pâturages secs non exploités, embroussaillés et/ou boisés, vise la préservation à long terme de la diversité des espèces caractéristiques et, le cas échéant, des espèces rares présentes. Cela consiste en général en des mesures de débroussaillage et d'éclaircissement de bosquets trop denses, suivies d'un entretien régulier. Les recommandations suivantes sont tirées de projets d'assainissement de PPS réalisés jusqu'à présent.

### Recommandations pour l'assainissement de PPS

#### Évaluer le besoin

d'assainissement : Certaines friches PPS ne s'embroussaillent que très lentement, par exemple en altitude, dans les couloirs d'avalanches, etc. Il convient d'examiner soigneusement quelles surfaces doivent vraiment être à nouveau exploitées.

#### Assurer une exploitation et un entretien ultérieurs :

Lorsqu'une première intervention est prévue, il faut veiller à ce que l'entretien ultérieur et une exploitation appropriée soient assurés. Les buissons qui se développent doivent être rabattus plusieurs années de suite, car une seule coupe ne suffit généralement pas.

Sans adaptation de l'exploitation, la surface ne s'améliore pas de manière durable. Dans les pâturages sous-exploités, il est souvent nécessaire d'adapter la gestion de pâture (p. ex. subdiviser en parcs, augmenter la charge en bétail). Dans la plupart des cas, un entretien manuel régulier des pâturages est également indispensable.

Espèces indésirables : Dans les objets PPS non exploités ou après une première intervention, certaines espèces problématiques peuvent se propager massivement. Des mesures spécifiques sont parfois nécessaires.

Échelonnement : Il est généralement recommandé de procéder par étapes et de ne pas assainir de trop grandes surfaces en une seule fois. Cela permet de tester la reprise de l'exploitation, d'empêcher la propagation à grande échelle d'espèces indésirables et de ménager les espèces rares présentes. Dans les surfaces embroussaillées, les ligneux peuvent éventuellement être repoussés de plus en plus loin en bordure, par étapes.

Espèces menacées : Certains stades initiaux de friches et de milieux semi-ouverts peuvent avoir une grande valeur, notamment pour la faune. Il faut tenir compte des

espèces menacées ou prioritaires au niveau national éventuellement présentes et ayant des exigences particulières. Pour les espèces très rares et exigeantes, une « gestion des friches » spéciale peut être indiquée (p. ex. une utilisation tous les deux ans seulement ou un débroussaillage sélectif comme seule mesure d'entretien).

**Maintien de structures :** Il faut veiller à ce que les structures de valeur existantes et les espèces ligneuses rares soient conservées. Il faut tenir compte des arbres-habitats ainsi que des vieux peuplements et du bois mort. Les coupes doivent être sélectives afin que certains arbres et arbustes restent sur pied.

Le bois issu de l'entretien des ligneux peut être utilisé pour créer de nouvelles structures (tas de branches, bois mort). Mais s'il entrave l'utilisation ultérieure, il doit être évacué.

**Changement d'utilisation :** La transformation d'anciennes prairies en pâturages n'est en principe pas souhaitable. Un pâturage permanent par des moutons ou des chèvres ne doit être prévu que si les conditions s'y prêtent particulièrement.

**Amélioration de l'infrastructure :** Une première intervention avec des groupes (p. ex. des civilistes) ainsi que des investissements dans les clôtures et l'approvisionnement en eau dans une région peuvent grandement faciliter l'exploitation future. Par contre, l'aménagement de nouvelles dessertes pour réutiliser des terrains en friche n'est en principe pas souhaitable.

**Concertation avec les forestiers/gardes-faune :** Une concertation avec les services forestiers et les gardes-faune est nécessaire pour tous les projets d'assainissement de friches PPS. En forêt, il existe éventuellement des synergies avec le programme Biodiversité en forêt.

---

## Sources

Jöhl, R.; Dipner, M. 2019: *Nutzungsempfehlungen für Tww-Brachen. Bericht im Auftrag des Bundesamtes für Umwelt BAFU.* [www.infohabitat.ch](http://www.infohabitat.ch)

*Aide à l'exécution PPS, OFEV 2010*